



## Le gouvernement engage une réforme des pôles de compétitivité

Le gouvernement va engager, « dans les prochaines semaines », une réforme des pôles de compétitivité à laquelle seront associés les conseils régionaux récemment élus, a-t-il annoncé lors du premier Conseil des ministres de l'année qui s'est tenu lundi 4 janvier. Engagée en 2005, la politique des pôles de compétitivité, qui est actuellement dans sa troisième phase (2013-2018), va fêter, « début 2016 », ses dix ans lors d'une grande manifestation (des événements ponctuels ont déjà jalonné toute l'année 2015) visant à mettre en valeur « le travail réalisé par les pôles depuis leur création à la lumière de la stratégie de la Nouvelle France Industrielle ».

Assurer « une plus grande cohérence » avec la politique de la Nouvelle France Industrielle (NFI) – dont la 2<sup>e</sup> phase a été lancée au printemps 2015 –, notamment l'Industrie du Futur, et offrir « une meilleure lisibilité de l'organisation » des 71 pôles de compétitivité en identifiant ceux qui sont plus en lien avec chacune des 9 solutions industrielles de la NFI (parmi celles-ci, citons les villes durables, la mobilité écologique, le transport de demain, les objets connectés, la confiance numérique), forment d'ailleurs le premier axe de la réforme annoncée lundi. Cet effort de cohérence et de meilleure lisibilité devrait être apprécié. Le deuxième axe vise à adapter l'organisation des pôles aux nouvelles compétences des régions en matière de développement économique suite à la réforme territoriale. En parallèle, cette nouvelle organisation devra également s'articuler « étroitement » avec les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, notamment les groupements d'universités et d'établissements. Enfin, le troisième axe de la réforme est une évaluation, « au cours du premier semestre », de l'ensemble des pôles de compétitivité. Cinq pôles – Alsace Energivie, Capenergies, Derbi, S2E2 et Tenerrdis – sont représentatifs des filières françaises des nouvelles technologies de l'énergie. Un cabinet d'études indépendant va être désigné pour analyser les performances de chaque pôle. Le gouvernement entend avoir une réforme détaillée à présenter à la fin du premier semestre.

En dix ans, les pôles de compétitivité ont « réalisé plus de 1 000 actions de formation et de développement des compétences en direction des entreprises membres et ont porté près de 1 600 projets collaboratifs de recherche représentant 6,8 milliards d'euros de recherche et développement, cofinancés par les entreprises, par l'État (à hauteur de 24 % via le Fonds unique interministériel - FUI) et les collectivités (16 %) », selon la communication présentée devant le Conseil des ministres. Les petites et moyennes entreprises (PME) « représentent 86 % des entreprises membres des pôles, dont plus de 1 000 jeunes entreprises innovantes (JEI), soit plus du tiers du total des JEI ».